

Les Frais de l'assurance-vie : Gan Patrimoine Objectif Retraite

Afin de renforcer la transparence des frais sur ces contrats, Groupama Gan Vie s'engage à mettre à jour annuellement les informations ci-dessous
Dernière mise à jour le 01 septembre 2023

Remarques introductives

- Les frais de gestion du contrat correspondent à des frais prélevés directement par l'assureur sur l'encours en Unité de Compte ou en Euros. Peuvent s'y ajouter des frais selon le mode de gestion retenu.
- Les frais de gestion des Unités de Compte correspondent aux frais prélevés par les sociétés de gestion et se répercutent sur la performance de celles-ci. Les rétrocessions de commissions correspondent à la part rétrocédée à l'assureur au titre de la distribution des Unités de Compte.
- Les frais de gestion des fonds ont été calculés sur la base d'une **moyenne** des frais de l'univers d'investissement disponible. Il s'agit donc d'une **moyenne** et la valeur exacte dépendra des Unités de Compte constituant l'encours du client.

	Gan Patrimoine Objectif Retraite
Montant minimal de versement	50 €/mois ou 300 € en versement libre
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	4 €/an

Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports fonds euros	0,60%
Frais des supports unités de compte	0,96%
Gestion à horizon	-

Frais de gestion des unités de compte	
1/Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)	1,83%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,93%
Fonds obligations (moyenne)	1,09%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,64%
Fonds immobilier (moyenne)	1,86%
dont taux de rétrocessions de commissions	1,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,43%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,83%
2/ Mode de gestion pilotée ou standardisée	
Gestion à horizon	1,81%
dont taux de rétrocessions de commissions	0,97%

Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	4€ (frais associatifs annuels)
Frais proportionnels	-

Frais ponctuels par opération (taux maximal)	
Frais sur versement	4,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou €)	-
Frais d'arbitrage proportionnel ou forfaitaires	-
Frais d'arbitrage - nombre d'arbitrages gratuits par an	-
Frais de transferts sortant vers un autre produit	-
Frais sur les versements de rente	3,00%
Frais de rachat	-

Gan Patrimoine
Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 euros – RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z.
Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 EURALILLE.
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z.
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.
Entreprises régies par le Code des assurances.

